



Atelier thématique 4 :

Comment mobiliser, encourager et accompagner ?



5 mars 2024



14-17h



INEED, Alixan



La démarche de dialogue territorial

Les Assises de l'Eau et les ateliers thématiques créent du dialogue entre les différents acteurs de l'eau et les territoires drômois. Cette démarche a pour objectif de construire et dessiner collectivement une **feuille de route départementale partagée, avec des actions à mettre en œuvre collectivement dès 2024.**

Les Assises de l'Eau se structurent de la manière suivante :



Synthèse de l'atelier

Le présent document a vocation à restituer de façon non exhaustive l'essentiel des échanges et à synthétiser les productions écrites lors de l'atelier thématique. Les priorités ou les éventuels points de dissensus sont mis en lumière.

L'ensemble de cette matière a permis d'élaborer la « feuille de route » drômoise de l'eau et ses fiches actions. Ces dernières complétées et précisées à chaque étape du dialogue territorial seront finalisées après la 2^{ème} session des Assises Drômoises de l'eau du 12 avril 2024.

Temps de travail

Cet atelier s'est déroulé sur le format du world-café. Les participants ont été répartis en 9 tables avec une représentation de l'ensemble des acteurs de l'eau par table. Ils ont chacun traité les 3 sous-thèmes de l'atelier à tour de rôle, en repartant au fur et à mesure des rotations des travaux des groupes précédents qu'ils ont enrichis. L'objectif de cet atelier était de creuser le "Comment ?" des actions précédemment proposées lors des Assises Drômoises de l'Eau, et de les compléter au besoin par de nouvelles actions.

A) Communication, participation, sensibilisation et formation

Plusieurs principes sont à retenir de ce travail collaboratif.

La communication doit être adaptée à différents niveaux, en suivant une structure pyramidale, avec une **stratégie nationale déclinée à l'échelle locale**. En premier lieu, les participants ont favorisé une **approche positive de la campagne de communication**, mais également **compétitive** (défi famille par exemple).

Pour la déployer, il est important d'exploiter **tous les moyens de communication disponibles**, en les combinant de manière stratégique pour atteindre un public large et diversifié. Ainsi, pour toucher les citoyens de manière efficace, il est nécessaire d'utiliser des **vecteurs de communication adaptés à leur profil et à leurs préférences**. Cela peut inclure divers canaux tels que les médias traditionnels, les réseaux sociaux, les événements locaux, etc.

Par ailleurs, une communication **claire, concise et pédagogique** est essentielle pour garantir que le message soit bien compris par le public cible. En utilisant un langage accessible et des supports visuels appropriés, il est possible de rendre l'information plus engageante pour tous.

Enfin, pour maximiser l'impact de la communication, il est nécessaire de **rassembler et de mutualiser les ressources et les outils disponibles**. Cela permet d'optimiser les efforts et de garantir une utilisation efficace des moyens disponibles pour atteindre les objectifs fixés.

1) Faire ruisseler et infiltrer l'information

Action 11 : Développer une communication « EAU » adaptée et coordonnée

La **communication** est perçue comme le facteur déterminant et un moyen indispensable à mettre en œuvre. Celle-ci doit autant que possible être **positive**. Elle doit être déclinable sur les **différents vecteurs de communication** (bulletin municipaux, réseaux sociaux, radio etc...) tout en étant **adaptée au public ciblé**.

La communication sur l'eau doit être **précise** et s'appuyer sur des **sources techniques** (mis en place de "gardes fous") afin de prévenir tout lobbying.

Les participants plébiscitent un lieu rassemblant l'ensemble des éléments de communication destinés à différentes cibles, qu'ils pourraient utiliser, décliner, adapter et promouvoir à l'échelon local :

- **Informations « eau »** à différentes échelles ;
- Les **outils pédagogiques ou lieux pédagogiques** (ex: le musée de l'eau de Pont-en-Royans) ;
- Les « **bonnes pratiques** » et **retours d'expérience du territoire**.

Pour les participants, la communication sur l'eau doit se faire **tout au long de l'année** : mesures de sobriété à adopter, sécheresse, mesures existantes, différences entre les territoires.

Les actions de communication ou d'information sur l'eau sont pour les participants **insuffisamment financées**.

Action 12 : Développer une communication spécifique sur la sécheresse

A l'échelle nationale la communication décrivant les tendances régionales devrait être relayée par les **journaux télévisés** ou les **bulletins météorologiques**. A l'échelle départementale c'est la **préfecture** et les services de l'état qui piloteraient cette communication.

Les participants trouvent que l'échelle des **bassins versants** est également pertinente pour être le relai de ces informations.

Plusieurs éléments sont proposés par les participants :

- Inscrire un **module sécheresse** dans les **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)** pour créer des exercices de gestion de crise (sur le modèle de ceux mis en place pour les inondations par exemple) ;
- Développer des **outils plus « attrayants » et visuels** ;
- S'appuyer au maximum sur les **vecteurs de communication existants et utilisés par la population** (ex: SMS, mails, application météo, panneaux, médias locaux, réseaux sociaux, Vi-gieau) et pour les jeunes générations d'explorer la piste des « influenceurs » ;
- Communiquer tout au long de l'année sur cette thématique en étant le plus **pédagogique** possible pour « **responsabiliser** » et « **préparer les usagers** » ;
- Sensibiliser l'ensemble de la population/des habitants ainsi que les **touristes** qui viennent sur le territoire (déclinés en plusieurs langues), former les **acteurs du tourisme** sur les économies d'eau et le respect des milieux, travailler sur cette thématique avec le public des **scolaires** (et des jeunes touristes).

Plusieurs points d'attention sont soulevés par les participants comme l'aspect anxiogène de ces mesures de communication, la lassitude du grand public vis-à-vis de toutes les campagnes de communications réalisées.

2) Sensibiliser et former

Action 13 : Développer la sensibilisation dès le plus jeune âge sur la ressource en eau et l'état des milieux aquatiques

Pour de nombreux participants, cette action doit impliquer **l'éducation nationale et les enseignants**, mais pas seulement. Pendant la période de vacances scolaires, les enfants ne sont pas à l'école et certains participants proposent donc de se rapprocher des acteurs du tourisme, des centres aérés, des centres de formation BAFA pour être des vecteurs de pédagogie. Il est rappelé que plusieurs acteurs (syndicats de rivières, associations locales, collectivités...) proposent déjà ce type d'actions.

Sensibiliser sur le **grand et petit cycle de l'eau**, sur la ressource en eau, sur l'utilisation de l'eau c'est également développer l'esprit collaboratif, "le faire ensemble". Pour les participants, "toucher les enfants, c'est aussi toucher les parents".

Quelques autres actions ou modalités opérationnelles discutées par les participants...

- Sensibiliser le grand public

La sensibilisation pour le grand public permet d'aller plus loin dans l'aspect « éducatif » que les seules campagnes de communication.



Plusieurs formats sont discutés par les participants : événements annuels (par les communes notamment) sur le thème de l'eau, déploiement des fresques de l'eau (à l'image de la fresque du climat).

Ces sensibilisations peuvent permettre à chacun de situer sa propre consommation par rapport aux autres usagers si celle-ci prend la forme d'indicateurs.

Action 14 : Former les élus et techniciens « eau » du territoire

La formation des élus peut être réalisée en partenariat avec les **associations d'élus** ou le **CNFPT**, mais pose la question de la rémunération des élus pour ces formations.

Lors des Assises de l'Eau, il est ressorti la nécessité de proposer des **formations « B.A. BA de l'eau »** aux **élus du territoire**, notamment à la suite des élections. Cette proposition fait consensus auprès des participants de l'atelier. Il est également proposé de la compléter par des **modules de formation « eau » multithématiques** pour décloisonner les sujets et faire monter les élus en compétence.

Le développement de **réseaux d'élus** est plébiscité par les participants, pouvant par exemple prendre la forme de "d'accompagnement" par des élus ambassadeurs eau.

La création d'un **binôme élu/technicien** lors de ces formations est discutée. Celui-ci devra tenir compte de la charge du mandat et du rôle de chacun.

Action 15 : Promouvoir la formation des acteurs économiques

Il est proposé d'ouvrir au maximum ces formations à l'**ensemble des acteurs économiques** (exemples : architectes, paysagistes, concepteurs, métiers du BTP, urbanistes, etc.).

3) Faire participer les citoyens

Action 16 : Impliquer les citoyens

Cette action est issue de l'atelier n°2 sur la gouvernance.

Plusieurs idées de mises en œuvre permettent ici de compléter cette action :

- Faire participer les **conseils** (municipaux/départementaux/etc) **des jeunes** à la gouvernance ;
- Accompagnement pour la mise en œuvre **d'ateliers participatifs locaux/communaux** avec une mutualisation des ressources et/ou des prestataires ;
- Proposer différents **formats "mobilisateurs, conviviaux et festifs"** : réunions publiques, ateliers participatifs thématiques, rendez-vous consommateurs ;
- Toucher les citoyens par une « **entrée sensible** » (ex : ateliers photo puis "regard et parole"...) ;
- **Renouveler les formats** pour que la mobilisation dure.

Cette action soulève également des questionnements :

- Comment intéresser la population ?
- Les citoyens sont-ils vraiment les plus compétents pour intégrer les instances de gouvernance et avoir un pouvoir de décision ?
- Faut-il uniquement faire participer les citoyens constitués dans la société civile organisée ou les citoyens lambda qui ne représentent qu'eux-mêmes ?

B) Acquisition, capitalisation et diffusion de la connaissance

Il est important **d'acquérir et de capitaliser sur les données existantes**, en exploitant toutes les sources disponibles telles que les études sur le fonctionnement des milieux, les données du SISPEA ou les informations provenant des redevances des agences. Pour garantir une collecte précise des données, le **développement des dispositifs de comptage** sur chaque point de prélèvement, en automatisant et en mettant en place la télérelève, doit être facilité.

Les **règles de comptage** doivent continuer d'être harmonisées. Les instruments de mesure des nappes et des cours d'eau doivent continuer d'être installés.

Certains participants valorisent le déploiement du modèle des OUGC sur les différents usages pour obtenir une connaissance globale des prélèvements, et une connaissance plus fine de chaque utilisateur à l'échelle des bassins versants, facilitant la gestion et le suivi des ressources en eau.

Pour assurer une meilleure gestion de la ressource en eau en période de sécheresse, les participants soulignent la nécessité **d'affiner et de valoriser la connaissance des volumes prélevés** (notamment les forages domestiques), **de l'hydrologie des cours d'eau et du niveau des nappes**.

1) Améliorer la connaissance pour la partager

Action 17 : Fiabiliser la connaissance des volumes consommés pour tous les usages

Pour les participants la connaissance des volumes prélevés doit être fine et fiable à l'échelle des sous bassins versants en distinguant les **masses d'eau souterraines** (MESOUT) et les **masses d'eau superficielles** (MESUP) pour pouvoir être utilisée et centralisée aux échelons supérieurs (bassin-versant, Département, Région, Nationale...).

Cette connaissance concerne tous les prélèvements (les forages domestiques sont à ne pas oublier voir action 18).

Il faut veiller à ce que les **données** ou les **indicateurs** utilisés soient **compréhensibles** à tous les niveaux. Les destinataires de cette donnée sont multiples allant du grand public (consommateurs) à l'organisme de vérification des prélèvements.

Action 18 : Améliorer la connaissance des prélèvements domestiques

L'amélioration de la connaissance des prélèvements est souhaitée pour tous les usages.

Cette action, initialement une modalité opérationnelle, est ressortie comme une action en tant que telle lors de l'atelier thématique n°1 pour inciter à **plus d'équité entre les usagers**.

La connaissance des volumes prélevés au droit des **forages domestiques** est un sujet qui revient souvent et qui nécessitera des actions appropriées. La connaissance de l'existence des forages domestiques va de pair avec la connaissance des prélèvements faites via ces forages.

Une évolution réglementaire des prélèvements domestiques est plébiscitée par certains pour passer d'un **régime de déclaration à celui d'autorisation** (aussi bien pour les nouveaux ouvrages que pour ceux existants), ou la possibilité d'écrire une règle spécifique dans les règlements des SAGE.

Action 19 : Améliorer la connaissance du fonctionnement de la ressource en eau

Les participants ont exprimé la nécessité de **conduire des études de connaissance sur les ressources**, mais également la nécessité **d'augmenter les points de suivi sur les eaux souterraines et les eaux superficielles**, pour créer un maillage fin des territoires. Plusieurs participants rappellent la pertinence de mettre en relation les données liées à la qualité et à la quantité.

L'ensemble de la donnée devra être harmonisée, fiabilisée et capitalisée tout en valorisant la donnée historique (mémoire).

Cette action sera à mettre en parallèle de l'action 17 sur la connaissance des volumes consommés pour étudier le volet besoins/ressource.

C) Accompagnement des acteurs par l'ingénierie et les financements

La 1^e session des Assises avait déjà été l'occasion de souligner l'importance d'un **accompagnement technique et financier des acteurs**, et plus particulièrement **l'accompagnement aux changements de pratiques** pour encourager, lever les blocages, rendre acceptable.

Ce besoin a été réaffirmé, avec notamment le maintien de l'ingénierie publique départementale. Les participants ont également estimé central de donner les moyens aux **acteurs institutionnels** d'apporter un **soutien technique et financier aux porteurs de projets publics et privés** afin de favoriser leur développement. Cela doit passer par la **simplification des demandes d'aides et l'accompagnement des projets** jusqu'à leur terme.

Comme pour l'atelier thématique n°2, le constat a été fait de la nécessité de **faciliter le financement des projets multi-usages et/ou multi-acteurs** en faisant évoluer la réglementation et en créant une structure permettant de mobiliser les contributions de tous les bénéficiaires directs ou indirects. En parallèle, la mise en place d'un **guichet unique de financement** peut faciliter l'accès aux ressources financières en centralisant les démarches administratives et en offrant un soutien personnalisé aux porteurs de projets.

Il est à noter que la fiscalité eau de l'agence de l'eau est largement financée par les redevances des particuliers. Il s'agit ainsi de **rééquilibrer les redevances de l'agence de l'eau entre les usagers domestiques, industriels et agricoles**.

Enfin, l'idée de **former les usagers à l'ingénierie de projet et au financement** est apparue importante, pour renforcer leurs compétences et leur capacité à élaborer des projets solides et viables.

1) Développer la technicité du territoire via l'ingénierie de projet

Action 20 : Instituer un réseau d'acteurs techniques à l'échelle départementale

L'objectif de cette action est de **mettre en réseau les acteurs techniques du territoire**. Les acteurs concernés peuvent être les GEMAPIens, les animateurs des PTGE ou encore les acteurs réunis par une thématique (industrielle, agriculture, assainissement, eaux potables, etc). Les formats et les outils de mise en réseau peuvent être multiples : réunions, annuaire des compétences, journées d'échanges... Cette action nécessite encore d'être précisée : il s'agira alors d'identifier précisément quels sont les besoins des différents acteurs et qui sont les pilotes les plus pertinents pour animer chacun des réseaux.

Action 21 : Favoriser l'organisation d'une ingénierie technique de projet

L'objectif de cette action est de **favoriser l'émergence et l'aboutissement des projets contributeurs à une gestion durable de la ressource en eau**. Cette ingénierie technique existe déjà, par exemple par l'assistance technique départementale pour l'eau potable et l'assainissement, par les chambres consulaires, par le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement...

Il s'agit de poursuivre l'existant, de le renforcer là où c'est possible, de favoriser de nouveaux outils et/ou de faire émerger de nouveaux acteurs et partenariat.

Plusieurs exemples sont proposés par les participants :

- Développer les **moyens d'ingénierie** au niveau des intercommunalités, au niveau des chambres consulaires, au niveau des services de l'Etat ;
- Constituer un **réseau d'experts et de mentors** dans le domaine de l'eau, disposés à offrir un accompagnement technique, du mentorat et des conseils aux porteurs de projets ;
- Organiser des **sessions de partage d'expérience** entre experts et porteurs de projets, ou entre pairs ;
- Développer l'**offre de formation** à destination des agriculteurs, des industriels, des professionnels du tourisme ;
- Créer un **annuaire vivant, interactif et évolutif des compétences techniques à l'échelle départementale** ("Qui fait quoi ?") : professionnels, associations...

Quelques autres actions ou modalités opérationnelles discutées par les participants...



- Créer un centre de ressources

Il s'agit d'une nouvelle action qui répond globalement aux objectifs de:

- Mise en réseau des acteurs tout en décloisonnant les compétences ;

- Mise à disposition et partage des ressources et des données : connaissances, projets, expériences, financements, acteurs...

2) Accompagner financièrement les projets et acteurs du territoire

Action 22 : Connaître les dispositifs de financements des projets liés à l'eau

Il s'agit de partager à l'échelle départementale les **modalités** et **règles de financement** de tous les financeurs, ainsi que les actualités liées aux financements (modification règlement, appel à projet ...). Cette action pourra prendre la forme d'un « **guide** » des financements intégré comme composante du centre de ressources cité dans l'action précédente.

Action 23 : Optimiser les financements des projets

Cette action vise à **établir et optimiser le montage financier des projets, en combinant des instruments financiers variés**. Il s'agit d'aider le porteur de projet à la recherche de **financement** et au **montage des dossiers de subvention** ;

- D'autres dispositions ont été évoquées par les participants pour répondre à cette action : Déployer les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : faire connaître, accompagner, faciliter leur mise en œuvre, développer cet outil sur le volet quantitatif ;
- Financer des projets vertueux, et conditionner leur financement à une notion d'éthique : par exemple, financer les projets labellisés par les PTGE ;
- Pérenniser les financements ;
- Simplifier les procédures de financement et notamment dans le cadre de projets financés l'Europe (FEADER).

Quelques autres actions ou modalités opérationnelles discutées par les participants...

- Faciliter le financement des projets multi-usages ou multi-acteurs

Cette nouvelle action répond au besoin d'éclairage sur la question du financement des projets multi-usages ou multi-acteurs, notamment dans le cadre de PTGE, afin de faire contribuer tous les bénéficiaires directs et indirects au financement des projets.



Une piste de solution consisterait à passer par une structure qui aurait la charge récupérer les contributions financières de tous les bénéficiaires de l'action et de financer les projets. Ce sujet complexe reste à creuser. Un groupe de travail dédié à cette action pourrait être mis en place.

- Améliorer la connaissance des interactions entre société et hydrologie

Conclusion



David BOUVIER, Conseiller départemental délégué à la préservation et à la gestion de l'eau remercie les participants pour leur état d'esprit et la manière dont tout le monde a su travailler ensemble. Il conclut la journée en invitant tous les participants à venir le 12 avril à la restitution de la matière produite lors des Assises.